

<p style="text-align: center;">FICHE DE POSTE CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION AU LYCEE TUIANU LE GAYIC - PAPARA</p>

CONTEXTE

Placé sous l'autorité chef d'établissement vous contribuerez avec vos collègues CPE, à la gestion de l'externat et à l'impulsion et à la coordination d'un projet d'internat exigeant et bienveillant, conformément au référentiel national des internats : « L'internat de la réussite pour tous »

Etablissement de 1170 élèves et étudiants, avec 47 divisions, et une forte amplitude horaire, il propose un internat de 160 places pour moitié ouvert aux filles. Une partie importante des élèves sont originaires des îles.

Horaires Externat :

De 6h30 à 17h30 les lundis, mardis et jeudis, soit une amplitude horaire de 11h00 par jour.

Et les mercredis et vendredis de 6h30 à 16h30, soit une amplitude horaire de 10h00.

Horaires Internat :

De 16h30 à 6h30 le lendemain, du lundi au vendredi.

Prise en charge du WEI du vendredi 16h00 au lundi 6h30

CONDITIONS D'EXERCICE

S'agissant de l'externat :

- Circulaire des missions des CPE n° 2015-139 du 10-8-201
-

S'agissant de l'internat :

- Connaissances attendues :

Intérêt pour les questions de sécurité, de réglementation, du droit scolaire et de prévention des conduites à risques

- Capacités attendues :
 - Construire et à animer le projet éducatif de l'internat en sachant mobiliser les instances et les partenaires internes (réfèrent culture, professeur documentaliste...) et externes de l'établissement qui définit :
 - La politique d'accueil,
 - La politique du suivi individuel des acquis des internes en lien avec les autres CPE et les équipes pédagogiques, l'équipe médico-sociale et le service d'intendance,
 - L'éducation au bien vivre ensemble.
 - Elaborer des procédures pour former et accompagner l'équipe des AED chargés de l'internat,
 - Communiquer en direction des équipes pédagogiques, des familles et des partenaires

- Coordination des assistants d'éducation dont le service intègre la surveillance de l'internat et rendre compte de leur activité à leur chef de service en fonction de l'organisation arrêtée par ce dernier.
- Développer des actions collaboratives au bénéfice des internes en travaillant étroitement avec l'ensemble des composantes de la communauté éducative et assurer un lien entre elles.
- Coordonner les actions mises en œuvre pour les internes et veiller à une bonne articulation entre les activités péri-éducatives et les activités scolaires.

MISSIONS

- **Capacités managériales**

- D'organisation, d'initiatives, de communication, de planification pour une prise en charge de qualité des élèves-internes,
- D'adaptation pour pouvoir assumer le suivi d'un public aux besoins différenciés,
- De réactivité, rigueur, efficacité, sens de l'organisation et de l'animation sur temps scolaire et extra-scolaire,
- Goût pour le travail d'équipe, le contact humain en sachant fédérer une équipe d'AED placée sous son sa responsabilité,
- D'excellente maîtrise des techniques de communication et de la culture numérique,
- De forte disponibilité (.....),
- D'intérêt pour les questions de climat de scolaire et de bien être des élèves.
- Cahier des charges – Label Internat d'excellence ruralité 2
- Organiser le planning et animer les réunions de suivi du projet pédagogique et éducatif de l'internat.
- Développer et assurer la communication interne et externe sur les actions menées dans le cadre de l'internat.
- Contribuer à l'organisation des instances de vie lycéenne

- **Forte capacité au travail d'équipe**

- Travailler au sein d'une équipe de 3 CPE et coordonner l'action collective
- Piloter les équipes d'AED et guider les Maitres d'Internat
- Horaires adaptés à l'organisation de l'internat
- Préparer et coordonner le WEI et le PLEI et faire le lien avec les personnels dédiés

- **Animation éducative**

- Contribuer à la définition d'indicateurs et d'outils permettant l'évaluation des actions menées dans le cadre du projet pédagogique et éducatif de l'internat.
- Dresser des bilans trimestriels et un bilan annuel de l'activité de l'internat pour présentation en conseil pédagogique et en conseil d'administration.